



DECLARATION DE CASTRATION

Un hongre, toujours référencé comme étalon dans les registres AQHA au moment où les résultats du concours sont enregistrés, sera disqualifié en accord avec le règlement officiel AQHA. Cela entraînera une amende attribuée à la direction du concours. L'AQHA devrait être notifiée, par écrit, quand un Quarter Horse avec papiers américains a été castré. Le concurrent/propriétaire devra compléter la déclaration ci-dessous pour un cheval devant être mis à jour sur les registres AQHA. Cette déclaration de castration doit être soumise avec les résultats du concours.

La direction du concours devra estampiller, sans frais, le certificate d'enregistrement. Si le certificat original n'est pas disponible lors du concours, le propriétaire devra le retourner à l'AQHA pour une prise en compte concrète du statut de hongre.

Nom du cheval N° d'enregistrement AQHA

CASTRÉ le : _____
Noter la date de castration si connue, ou la date rapportée.

Nom du concurrent Identifiant AQHA

Nom du propriétaire Identifiant AQHA

Adresse du propriétaire

Ville, Etat, Code postal

Signature du propriétaire ou du concurrent Date :

 Oui, le certificat a été estampillé Non, le certificat original n'a pas été estampillé

Signature de la personne estampillant HONGRE sur le Date :
certificat d'enregistrement